
PROCES-VERBAL

~ CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019 ~

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 juin 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

~~~~~

Etaient présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Francis DAVRIL, Michel LAHORGUE, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, M. Philippe BIGOTEAU.

Mmes Chantal BONZON, Dominique GALLOT, Sophie DELETTRE, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET, Valérie RECARTE, Marie-Dominique GAY, Mme Dominique VIGIER.

~~~~~

Absents excusés : Ms Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Michel GOÑY & Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT).

~~~~~

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

~~~~~

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Le Maire propose de respecter une minute de silence en la mémoire du Docteur Georges PENAUD, ancien Maire de Bassussarry, décédé le 2 juin 2019.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h05.

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019**

| | | | |
|--------------|---------------------------------------|---|-----------------------------|
| Pour : | 15 (dont 1 pouvoir) | → | <i>Adopté à la Majorité</i> |
| Abstention : | 2 | | |
| | (Mme Vigier + pouvoir de M. Sorhaits) | | |
| Contre : | 0 | | |

ORDRE DU JOUR :

➤ **PERSONNEL :**

1. **Création d'un poste d'Adjoint territorial d'animation – Rapporteur : Mme Dominique GALLOT**

;

Mme GALLOT explique que cette création de poste correspond au poste occupé depuis 3 ans par un agent en CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), dont le contrat arrive à son terme le 3 juillet 2019. Ce poste étant nécessaire au bon fonctionnement du service, et cet agent donnant toute satisfaction, il est proposé de le stagiairiser à partir du 4 juillet 2019. Pour ce faire, il convient donc de créer le poste.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

2. Création d'un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe suite à avancement de grade - Rapporteur : Mme Dominique GALLOT ;

Cette création de poste répond à une proposition d'avancement de grade pour un agent actuellement classé au grade d'ATSEM Principal 2^{ème} classe, qui donne entière satisfaction dans l'accomplissement de son travail.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

3. Création d'un poste d'Animateur Principal 2^{ème} classe suite à un avancement de grade - Rapporteur : Mme Dominique GALLOT ;

Cette création de poste répond à une proposition d'avancement de grade pour un agent actuellement au grade d'animateur, qui donne entière satisfaction dans l'accomplissement de son travail et qui s'est vu attribuer de nouvelles missions depuis le 1^{er} janvier 2019 avec la reprise de la restauration scolaire par la commune.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

➤ **INTERCOMMUNALITE :**

4. Prise de compétence facultative « politique linguistique et culturelle occitane gasconne » par la Communauté d'agglomération Pays Basque – Rapporteur : Monsieur Le Maire ;

Monsieur Le Maire rappelle que la langue Gasconne n'est pas beaucoup parlée. Pour rappel les communes concernées sont principalement Anglet, Biarritz, Bayonne, Boucau et celles situées le long de l'Adour, jusqu'à Bidache.

Des initiatives sont déjà prises dans ces communes, et à leur demande, au même titre que pour la langue et la culture Basque, la Communauté d'agglomération propose de reprendre cette

compétence. Les communes membres doivent donc se prononcer sur cette prise de compétence facultative.

Mme Sophie Delettre : Pourquoi n'y-a-t-il pas un transfert de compétence pour les langues régionales en général, pourquoi doit-on voter langue par langue ?

Monsieur Le Maire : La langue Basque est passée en premier car il y avait une forte demande, et qui plus est, c'était déjà de la compétence des communautés de communes. Cette langue est beaucoup plus utilisée que le Gascon. Ce sont les deux langues historiques présentes sur le territoire, il est peu probable qu'il y en ait d'autres.

Mme Dominique Vigier : Historiquement, Anglet et Bayonne sont des villes Gasconnes.

Mme Marie-Dominique Gay : Si demain nous avons une demande pour la création d'une école gasconne, avons-nous l'obligation de répondre à cette demande ?

Monsieur Le Maire : Non, c'est la commune qui décide. A ma connaissance il n'existe pas d'école gasconne, ce sont des associations qui proposent cet apprentissage pour le moment.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'Unanimité**

5. Modification des statuts du Syndicat intercommunal Txakurak – Rapporteur : Mme Valérie RECART ;

Mme Dominique Vigier : Pourquoi y-a-t-il ce jeu d'entrée et de sortie de communes ?

Mme Valérie Recart : En raison de la contribution demandée aux communes, qui pour des petites communes, est très lourde à supporter financièrement. Elles préfèrent donc se dessaisir de ce service, et prendre le risque d'être en infraction avec la Loi.

Même certaines grosses communes ne paient pas leur participation.

Mme Sophie Delettre : On est obligé de délibérer à chaque départ et chaque entrée dans le syndicat ?

Monsieur Le Maire : Oui, car cela modifie à chaque fois les statuts du syndicat.

Monsieur Le Maire tient à souligner le travail des bénévoles et professionnels qui travaillent dans cette structure, qui sont tous de vrais passionnés.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

6. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 26 mars 2019 – Rapporteur : M. Claude YAOUANC ;

M. Yaouanc précise que seul le point n°1 du rapport intéresse Bassussarry, cela concerne la participation des communes au SDIS qui passe de 56 000€ à 66 000€.

Mme Vigier : Est-elle calculée en fonction du nombre d'habitants ?

M. Yaouanc : oui, c'est tout à fait ça. C'est un calcul un peu savant : un tarif moyen est établi puis multiplié par le nombre d'habitants.

Les trois autres points portent sur des sujets qui ne concernent pas Bassussarry : le conservatoire Maurice Ravel, un centre pour adolescents à Hasparren, et les communes de l'ancienne communauté de communes Nive-Adour.

Monsieur Le Maire précise que chaque commune concernée a étudié les sommes calculées par la commission, et souligne que la somme versée au SDIS sera toujours la même.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

7. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Signature d'une convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque – Rapporteur : Mme Sophie DELETTRE ;

Mme Sophie Delettre rappelle les obligations en matière de protection des données personnelles des entreprises et des collectivités, conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données et la nomination d'un Délégué à la Protection des données (DPD), qui peut être mutualisé.

En ce sens, la Communauté d'Agglomération, par le biais du Syndicat Mixte de La Fibre 64 propose aux communes, d'adhérer gratuitement par la signature d'une convention.

M. Michel Klisz : Ceci est pour toutes les communes de l'agglomération ?

Mme Sophie Delettre : Oui, celles qui souhaitent adhérer.

Monsieur Le Maire : La proposition est faite à toutes les communes de l'agglomération.

M. Michel Klisz : Cela doit représenter une certaine somme pour l'agglomération si toutes les communes y adhèrent.

Mme Sophie Delettre : Surtout que cela représente un très gros travail, car il faut dans un premier temps, lister tous les traitements de données qui ont lieu dans toutes les collectivités territoriales et ensuite, vérifier que tous les principes du règlement sont respectés.

M. Philippe Bigoteau : Peut-on connaître la somme ?

Monsieur Le Maire : Je vais la demander, mais la mutualisation est très bénéfique en la matière.

Mme Sophie Delettre : La responsabilité personnelle et la responsabilité pénale du Maire sont très lourdes dans ce domaine.

M. Michel Klisz : La responsabilité est également transférée à l'agglomération ?

Mme Sophie Delettre : Non, il faut savoir que la responsabilité pénale du Maire n'est jamais transférée.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)
Abstention : 0
Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

~~~~~

## ➤ FINANCES :

### 8. Redevance d'occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages et par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019 – Rapporteur : Monsieur Le Maire ;

Monsieur Le Maire précise que pour chaque intervention sur les canalisations de gaz, la commune peut réclamer une redevance aux entreprises intervenantes. Cette redevance n'est pas très élevée (environ 250€), mais si la commune ne délibère pas, on ne peut pas la percevoir.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

### 9. Approbation du projet de financement de la part communale pour les travaux d'éclairage du parking de la maison pour tous par le SDEPA – Rapporteur : M. Francis DAVRIL ;

Avant de laisser la parole à M. Davril, Monsieur Le Maire précise que cette dépense a été prévue au budget.

*M. Francis Davril : Le SDEPA nous assiste dans le cadre de la mise en éclairage du parking de la maison pour tous et de l'église. Cette délibération ne concerne que la partie du parking, et trois mats dans l'allée qui traverse le cimetière pour aller du parking Saint Barthelemy à la Maison pour Tous. Cette délibération a pour but de fixer le montant maximum de la part communale.*

*Monsieur Le Maire : La commune a l'habitude de travailler avec le SDEPA ;*

*M. Francis Davril : L'avantage du SDEPA c'est qu'il possède une maîtrise d'ouvrage et des études qui sont bien faites. Il a également l'avantage de synchroniser et de fédérer les entreprises entre elles.*

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)  
Abstention : 0  
Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

~~~~~

➤ URBANISME :

10. Avis préalable à la modification du PLU – Rapporteur : M. Michel LAHORGUE ;

La communauté d'agglomération doit délibérer le 29 juin sur la modification n°1 du PLU de Bassussarry, il est donc demandé à la commune de rendre un avis préalable.

Mme Dominique Vigier demande des précisions sur l'emplacement de la mare et du corridor.

Monsieur Lahorgue lui apporte des précisions à ce sujet.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

11. Maison Menta : Convention d'action foncière avec l'EPFL Pays Basque – Rapporteur : M. Claude YAOUANC ;

M. Claude Yaouanc rappelle que la commune s'est portée acquéreur de la maison Menta, afin d'éviter la spéculation immobilière et geler le terrain, dans l'attente qu'un projet se dessine sur cette propriété.

Le projet consiste à signer une convention avec l'EPFL Pays Basque, qui portera cette acquisition pour le compte de la commune.

La mairie aura 4 ans pour trouver un projet, et si dans ces 4 ans, rien n'est proposé, la mairie devra rembourser l'emprunt contracté par l'EPFL. Par cette convention, l'EPFL s'engage à acquérir le bien, et la mairie à rembourser s'il n'y a pas de projet sur ce bien.

Mme Dominique Vigier : La Mairie a des idées ?

Monsieur Le Maire : Non pas pour le moment, cela est difficile tant que l'EPFL n'est pas propriétaire. Une fois le bien acquis par l'EPFL, il sera temps de regarder, et pourquoi pas lancer un appel à projet. Nous étudierons les propositions en temps voulu.

M. Philippe Bigoteau : En cas de changement d'équipe municipale, c'est un projet qui se poursuit ?

M. Claude Yaouanc : Oui, c'est la commune qui est engagée, quelle que soit l'équipe en place. La commune peut se retirer si elle le désire, à condition de rembourser l'EPFL.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

~~~~~

➤ **SECURITE :**

**12. Validation du schéma général du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Rapporteur : Francis DAVRIL ;**

Mme Dominique Vigier : Par qui a t'il été élaboré ?

M. Francis Davril : Par les services techniques et la société Predict, mandatée par la CAPB.

Monsieur Le Maire : Là encore, c'est un service que la CAPB propose aux communes.

M. Francis Davril : C'est un document voué à évoluer, à être mis à jour régulièrement. Il sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Monsieur Le Maire : J'ai vu avec HSA récemment, lors d'un incendie dans un immeuble de 400 personnes, que pour la gestion de crise le PCS est primordial pour coordonner les actions.

Mme Dominique Vigier : Est-il prévu de mettre en place des mises en situation ou des réunions afin de déterminer le rôle de chacun en cas de risque majeur ?

M. Francis Davril : Il n'est pas prévu de mettre en place des exercices pratiques, mais des réunions régulières avec les protagonistes pour une bonne coordination des services en cas de crise.

Monsieur Le Maire : En effet, il va falloir l'étoffer et le décliner suivant la nature du sinistre (inondation, feu..). Il n'est pas question de se substituer aux services de secours, mais d'être en mesure de leur fournir un plan d'action pour gérer la crise : lieux de repli, couvertures, eau, sanitaires par exemple.

Pour : 17 (dont 2 pouvoirs)

Abstention : 0

Contre : 0

→ **Adopté à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h55.

Fait à Bassussarry, le 14 juin 2019.

Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

